

## Foire aux questions : Formulaire de consentement au programme de télésanté des services de santé scolaire

### ***Qu'est-ce que le formulaire de consentement au programme de télésanté des services de santé scolaire ?***

Le formulaire de consentement au programme des services de santé scolaire (SHSP) est un nouveau formulaire destiné aux familles des élèves des écoles publiques et des écoles publiques à charte du District de Columbia. Il leur permet de donner leur consentement à des services complémentaires proposés dans le cadre du programme des services de santé scolaire du Département de la santé du District de Columbia (DC Health). Votre enfant continuera à recevoir les premiers soins et d'autres soins de base dispensés par le personnel des services de santé de l'école, que vous ayez ou non rempli le formulaire de consentement au programme de santé scolaire.

### **Ce formulaire permet aux familles de donner leur accord en ce qui concerne :**

- a. les dépistages des troubles de l'audition et de la vision effectués par le personnel des services de santé de l'école
- b. la participation au programme de télésanté des services de santé scolaire
- c. la soumission des versions électroniques du plan d'action contre l'asthme et du certificat de santé universel
- d. Le partage des informations sur la santé de votre enfant entre l'école et d'autres organismes gouvernementaux du District de Columbia, conformément à la [loi sur la portabilité et la responsabilité des assurances-maladie \(Health Insurance Portability and Accountability Act\)](#) de 1996 et à la [loi sur les droits et la confidentialité en matière d'éducation familiale \(Family Educational Rights and Privacy Act, FERPA\)](#)

### ***En quoi le formulaire de consentement au programme de santé scolaire est-il différent des autres formulaires scolaires ?***

Ce formulaire à lui seul regroupe plusieurs des formulaires utilisés pour faciliter les services de santé à l'école. Cette version actualisée comprend des formulaires de reconnaissance et de consentement pour la fourniture de médicaments, le traitement personnalisé et les dépistages de votre enfant. Il permet également au prestataire de soins de santé de votre enfant de remplir des formulaires électroniques de santé au nom de votre famille.

***Que se passe-t-il si ma famille ne remplit pas le formulaire de consentement au programme de santé scolaire pour notre enfant ?***

Votre enfant continuera à recevoir les premiers soins et d'autres soins de base dispensés par le personnel des services de santé de l'école, que vous ayez ou non rempli le formulaire de consentement au programme de santé scolaire. Le consentement des parents ou des tuteurs pour des services tels que l'administration de médicaments devra figurer dans le dossier au moment de la prise en charge des élèves dont le dossier de consentement n'est pas à jour.

Les enfants dont le dossier contient des formulaires de santé scolaire, notamment des plans de traitement médicamenteux et les plans d'intervention médicale, des plans d'action contre l'anaphylaxie, l'asthme et d'autres formulaires de santé scolaire, continueront à recevoir des soins dans le respect des termes de ces formulaires.

Serai-je toujours tenu de présenter un certificat de santé universel pour mon enfant si je remplis le formulaire de consentement au programme de santé scolaire ?

Oui, vous devrez toujours présenter un certificat de santé universel de votre enfant chaque année. Le certificat de santé universel de DC Health contient des informations importantes sur la santé de votre enfant ; des informations dont les infirmières scolaires ont besoin pour bien s'occuper de votre enfant à l'école.

***Les anciennes versions des formulaires de consentement seront-elles acceptées ?***

Oui, le personnel de l'école et des services de santé continuera d'accepter les anciennes versions de tous les formulaires de consentement, mais DC Health encourage les écoles à commencer à utiliser le formulaire de consentement au programme de santé scolaire. La soumission d'un formulaire de consentement au programme de santé scolaire permet aux enfants de bénéficier de l'ensemble des services fournis par le programme, notamment les dépistages des troubles de l'audition et de la vision et le programme de télésanté des services de santé scolaire.

***Qui aura accès au formulaire de consentement au programme de santé scolaire que j'aurai rempli pour mon enfant ?***

DC Health, l'administration de l'école de votre enfant et le personnel du service de santé scolaire auront accès aux formulaires de consentement que vous aurez remplis dans le cadre du programme de santé scolaire.

Les familles doivent retourner le formulaire à l'école de leur enfant après l'avoir rempli. L'administration de l'école soumettra ensuite le formulaire au personnel du service de santé de l'école. Le personnel du service de santé de l'école aura un **accès direct** auxdits formulaires

et sera responsable de leur tenue à jour. Les formulaires remplis seront transmis à DC Health à des fins de rapport et de suivi des données. Toutes les pratiques de partage des données sont conformes à la [loi sur les droits et la confidentialité en matière d'éducation familiale \(Family Educational Rights and Privacy Act, FERPA\)](#).

***À quel moment les écoles commenceront-elles à utiliser le formulaire de consentement au programme de santé scolaire ?***

Les écoles commenceront à utiliser le formulaire de consentement au programme de santé scolaire à partir de l'année scolaire 2023-2024.

***Les familles devront-elles donner leur consentement sur toutes les sections dudit formulaire lorsqu'elles le rempliront ?***

Non, en remplissant le formulaire, vous consentez uniquement à ce que votre enfant passe un test de dépistage des troubles auditifs et visuels et/ou à ce qu'il reçoive les médicaments et les traitements dont il a besoin au cours de la journée scolaire.

En outre, les familles peuvent consentir à ce que leur enfant participe au programme de télésanté des services de santé scolaire. Si votre enfant n'a pas dans son dossier un formulaire de consentement au programme de santé scolaire, le personnel des services de santé scolaire vous contactera le cas échéant pour obtenir votre consentement aux dépistages des troubles auditifs et visuels, à l'administration des médicaments et des traitements, et au programme de télésanté.

Le personnel du service de santé scolaire des Services scolaires pour enfants est-il chargé de vérifier que les élèves

***qui reçoivent des soins dans le service de santé disposent dans leur dossier d'un formulaire de consentement dûment signé ?***

Oui, le personnel des services de santé scolaire s'assurera que tous les élèves ont signé les formulaires de consentement requis avant de procéder à des dépistages des troubles auditifs et visuels, d'administrer les médicaments et/ou les traitements et d'entamer une visite de télésanté.

***Où les familles pourront-elles se procurer le formulaire de consentement au programme de santé scolaire ?***

Le formulaire de consentement au programme de santé scolaire est disponible à l'adresse [dchealth.dc.gov/service/school-health-services-program](https://dchealth.dc.gov/service/school-health-services-program).

Pour en savoir plus sur les formulaires de santé scolaire et le programme de services de santé scolaire, les familles peuvent consulter le site [dchealth.dc.gov/service/school-health-services-program](https://dchealth.dc.gov/service/school-health-services-program).